



Assemblée générale

Distr. limitée
29 septembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-troisième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/33/L.3/Rev.1

33/... Mortalité et morbidité maternelles évitables et droits de l'homme

Le dix-neuvième alinéa du préambule *devrait se lire comme suit* :

Profondément préoccupé par le fait que les violations de la réalisation des droits à la santé sexuelle et procréative et des droits relatifs à la procréation, tels que définis dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme d'action de Beijing et les documents finals issus de leurs conférences d'examen, persistent, qu'elles ont des effets négatifs sur les taux de mortalité et de morbidité maternelles, et que la pleine jouissance des droits susmentionnés reste un objectif lointain pour de nombreuses femmes et filles dans le monde entier,

